

AGEFICE

ASSOCIATION DE GESTION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIES - SERVICES





Crédits photo - Thomas Raffoux

ETRE DIRIGEANT D'ENTREPRISE, C'EST AVANT TOUT FAIRE PREUVE D'AUDACE ET D'ENTHOUSIASME !

Pour une majorité, c'est aussi faire preuve d'une part d'inconscience, tant il est malaisé pour un entrepreneur d'anticiper ce que seront ses activités et quelles seront les évolutions qu'il aura à connaître dans son métier d'ici quelques années. Au-delà du projet et de la nécessaire connaissance du marché, la réussite du dirigeant passe par les compétences qu'il aura su acquérir et entretenir tout au long de sa vie professionnelle.

Dans un monde en perpétuel mouvement et en pleine mutation, où le maître mot est de s'adapter, de capitaliser sur ses forces autant que sur ses faiblesses, le métier de « patron » exige du dirigeant :

- Qu'il soit capable de s'approprier de nouvelles méthodes de travail,
- Qu'il soit capable d'organiser et de sécuriser son activité professionnelle,
- Qu'il sache bien s'entourer et rebondir en cas de difficulté,
- Qu'il ait une solide connaissance des aspects réglementaires, sociaux et fiscaux du milieu dans lequel il évolue,
- Qu'il ait des compétences managériales,
- Qu'il sache lever les fonds et obtenir les financements qui lui sont indispensables,
- Qu'il maîtrise les langues étrangères et les conditions d'export,
- Qu'il sache anticiper, innover, évoluer, faire prospérer son entreprise,

Sans oublier de préserver sa vie personnelle.

Il est difficile d'appréhender les multiples obstacles de l'entreprenariat quand on ne s'y est pas essayé soi-

même. Mais la solide expérience d'entrepreneur qui est la mienne, et les différents mandats qui m'ont été et me sont confiés m'apportent une excellente connaissance des problématiques auxquelles sont confrontés les chefs d'entreprise et une parfaite conscience de l'importance de la formation professionnelle.

Présider l'AGEFICE est à la fois une grande responsabilité et un défi.

Une grande responsabilité, parce qu'au-delà de la confiance renouvelée par nos instances patronales, je sais m'adresser, au travers de l'AGEFICE, à la majorité des dirigeants.

Un défi aussi, parce que cette conscience me pousse à apporter une réponse efficace au bénéfice du plus grand nombre et à permettre à nos entreprises, grâce à ce bel outil, de se développer.

En deux ans, l'AGEFICE s'est engagée à la fois dans une consolidation de son existant, dans une meilleure communication avec l'ensemble de ses interlocuteurs, tout en préservant une progression de l'ensemble de ses indicateurs et en se donnant les moyens de se projeter dans le futur de la formation professionnelle.

Tout cela n'aurait pas été possible sans une parfaite synergie du décisionnel et de l'opérationnel, et je tiens à saluer le travail accompli par l'ensemble des administrateurs, les relais locaux, et les équipes salariées de l'AGEFICE.

Je suis heureux de vous présenter ce rapport d'activité qui, au-delà des chiffres qui restent essentiels, démontre la vision de la formation professionnelle qui est la nôtre.

Pierre POSSÉMÉ

*Président de l'AGEFICE - Mandataire MEDEF
Président du FPSPP*

A photograph of a middle-aged man and woman in an office. The man, wearing glasses and a grey sweater, is sitting at a desk with a laptop and a calculator, looking thoughtful with his hand on his chin. The woman, with blonde hair and wearing a white top, is leaning over him, looking at the laptop screen. A large blue diagonal graphic is overlaid on the left side of the image.

L'AGEFICE
EN QUELQUES
MOTS...



CADRE D'INTERVENTION DE L'AGEFICE

UNE STRUCTURE ASSOCIATIVE SOUS ADMINISTRATION PATRONALE ET CONSULAIRE

L'AGEFICE est un organisme patronal, agréé par l'Etat, créé il y a maintenant plus de 20 ans à l'initiative de la CGPME, du MEDEF et de l'UPA. Administrée par ces organisations patronales et par les organisations consulaires, l'AGEFICE est chargée de mutualiser et de gérer les contributions obligatoires des travailleurs indépendants non-salariés au financement de la formation professionnelle des dirigeants non-salariés.

“ Les membres fondateurs de l'AGEFICE sont les organisations patronales signataires de l'Accord National Interprofessionnel du 3 juillet 1991 :

- Le Mouvement des Entreprises de France (Medef),
- La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME),
- L'Union Professionnelle Artisanale (UPA).

L'AGEFICE existe depuis novembre 1993.

QUI S'ADRESSE À LA MAJORITÉ DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Le champ de compétences de l'AGEFICE s'étend aux secteurs du commerce, de l'industrie et des services, qu'il s'agisse du dirigeant, de son conjoint-collaborateur, ou de son conjoint-associé. L'AGEFICE s'adresse ainsi à la majorité des dirigeants d'entreprises ; les artisans, professions libérales ou médicales relevant, pour leur part, d'autres dispositifs.

“ En 2014, les ressortissants de l'AGEFICE sont estimés à près d'1,1 millions de cotisants (319 K auto-entrepreneurs, 735 K non auto-entrepreneurs, 30 K conjoints collaborateurs) - source RSI

UN CADRE D'INTERVENTION DÉFINI

L'AGEFICE est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services : il assure la gestion des fonds issus de la collecte de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP, perçue par l'intermédiaire des URSSAF ou du RSI) et le financement des formations pour les Chefs d'entreprise / Dirigeants non-salariés et leurs Conjoints collaborateurs ou Conjoints associés de ces 3 secteurs d'activité. L'AGEFICE a pour missions de :

- Gérer les contributions versées par les chefs d'entreprise au titre de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP),
- Favoriser la montée en compétence des Dirigeants non-salariés et de leurs Conjoints collaborateurs en permettant l'accès à la formation pour le plus grand nombre,
- Etablir et actualiser les critères de prise en charge des coûts pédagogiques liés à la réalisation des actions de formation,
- Financer les actions de formation professionnelle de ses ressortissants qui respectent ces critères,
- Promouvoir la formation en tant qu'outil de développement des entreprises.

Et ce, dans le respect de ses obligations et des comptes qu'elle doit rendre aux tutelles de l'Etat (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP).

UNE PARFAITE CONNAISSANCE DES BESOINS ET CONTRAINTES DES DIRIGEANTS

En tant que structure administrée par les organisations patronales et consulaires, l'AGEFICE rassemble autour d'une même table des interlocuteurs, issus du secteur entrepreneurial, qui connaissent parfaitement les problématiques rencontrées par les dirigeants d'entreprise.

Cette connaissance permet de placer le chef d'entreprise au centre du projet de formation et de la définition de ses besoins. Fidèle à ses principes, l'AGEFICE considère que les travailleurs non-salariés doivent rester acteurs de leur projet de formation, le dirigeant d'entreprise étant le plus à même de déterminer quels sont ses besoins en formation, au-delà d'une éventuelle réglementation qui pourrait lui être imposée.

“ En 2015, 75 % des formations financées par l'AGEFICE l'ont été indépendamment de toute « obligation légale ».



ORGANISATION DE L'AGEFICE

Pour assurer ses missions, l'AGEFICE s'appuie sur des organes décisionnels, une structure opérationnelle et des points d'accueil partenaires.

Elle se dote des outils, qui lui permettent de remplir son rôle, et de porter ses valeurs auprès des publics, qui sont les siens.

Pierre POSSÉMÉ
Président



Roger MONGEREAU
Vice-Président



L'AGEFICE EST ADMINISTRÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMPOSÉ DE :

- Pour le Mouvement des Entreprises de France (Medef) : 5 membres
- Pour la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) : 5 membres
- Pour l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) : 1 membre
- Pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France) : 2 membres.

LE BUREAU

Jean-Louis JAMET
Trésorier

Claudie PAYET
Secrétaire

Hubert PESCREMINOZ
Trésorier-Adjoint

Claude MARET
Secrétaire-Adjoint

LES ORGANES DÉCISIONNELS



Stéphane KIRN
Directeur

LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Danièle d'AUBER de PEYRELONGUE
Responsable Comptable et Administrative

Sophie DEPRÉS-PARIS
Responsable d'Exploitation

**Candice GALLOIS
Belkiz EYIDEMIR**
Assistants

La mise en oeuvre des décisions du Conseil d'Administration s'appuie sur une organisation opérationnelle structurée, se répartissant entre :

- les **CONSEILLERS SALARIÉS** de l'AGEFICE,
- les **POINTS D'ACCUEIL AGEFICE** (PTA), structures partenaires réparties sur l'ensemble des territoires.

L'AGEFICE EST ADMINISTRÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMPOSÉ DE :

- Pour le Mouvement des Entreprises de France (Medef) : 5 membres
- Pour la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) : 5 membres
- Pour l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) : 1 membre
- Pour les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France) : 2 membres.

LE BUREAU DE L'AGEFICE EST COMPOSÉ :

- Du Président ou de la Présidente de l'AGEFICE,
- Du Vice-Président ou de la Vice-Présidente,
- Du Trésorier ou de la Trésorière,
- Du Trésorier-adjoint ou de la Trésorière-adjointe,
- Du Secrétaire ou de la Secrétaire,
- Du Secrétaire-adjoint ou de la Secrétaire-adjointe.

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :

Pour mener à bien ses missions, l'AGEFICE réunit différentes commissions en charge d'élaborer des recommandations sur des sujets variés et nombreux (critères de prise en charge, plafonds financiers, simplification des procédures, conciliations, etc.). Toutes les recommandations sont soumises à l'appréciation des membres du Conseil d'Administration et les décisions validées par des représentants des organisations patronales et consulaires.

Le Conseil de Perfectionnement, prépare les travaux du Conseil d'Administration,

La Commission des Critères, est en charge des travaux relatifs aux règles d'attribution des fonds, aux critères d'éligibilité des formations et à l'orientation de l'utilisation des ressources,

La Commission d'amélioration qualitative, gère à la fois l'amélioration qualitative des formations ainsi que l'amélioration qualitative des procédures de traitement des demandes de financement d'actions de formation,

La Commission de Conciliation, statue en dernier ressort sur les litiges.

LA DIRECTION DE L'AGEFICE

En liaison avec le Président / la Présidente, le Bureau, le Conseil d'Administration, les Conseils et Commissions, la Direction de l'AGEFICE, applique la politique décidée par le Conseil d'Administration, participe aux orientations stratégiques et plans d'action, représente l'AGEFICE vis-à-vis des partenaires extérieurs, et assure la gestion courante de l'Association et en gère le personnel.

“ Pour mener à bien ses missions, l'AGEFICE a renforcé son équipe de Direction au cours de l'année 2015, en nommant Madame Sophie DEPRÉS-PARIS au poste de Responsable d'Exploitation et en recrutant Madame Danièle d'AUBER de PEYRELONGUE au poste de Responsable Comptable et Administrative.

LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE L'AGEFICE

Les Conseillers, salariés de l'AGEFICE, assurent l'instruction des demandes de financement d'actions de formation, le contrôle des pièces éléments constitutifs et justificatifs des demandes, la communication auprès des Points d'Accueil et des usagers des critères de prises en charge, des procédures appliquées et de l'état d'avancement des dossiers.

“ Répartis par secteurs géographiques, ils sont les interlocuteurs privilégiés des Points d'Accueil et des usagers avec lesquels ils sont en relation.

Les 16 Conseillers, salariés de l'AGEFICE instruisent 45.000 à 60.000 demandes de financement par an.

Pour accompagner les Dirigeants dans leurs démarches, l'AGEFICE assure une présence locale, au plus près des Chefs d'Entreprise, au travers de ses Points d'Accueil AGEFICE (PTA), structures partenaires installées dans les antennes des organisations patronales et consulaires du territoire.

Les Points d'Accueil accompagnent les Chefs d'Entreprise candidats à la formation pour leurs demandes de prises en charge.

“ En contact permanent avec les Conseillers de l'AGEFICE, les Points d'Accueil assurent un maillage territorial et une présence locale auprès des Chefs d'entreprise.



MISSIONS DE L'AGEFICE

En tant que Fonds d'Assurance Formation du Commerce, de l'Industrie et des Services, l'AGEFICE a pour mission d'accompagner les Chefs d'entreprise, Dirigeants non-salariés et Conjoint collaborateurs ou Conjoint associés de ces 3 secteurs d'activité et de financer leurs actions de formation (sous réserve qu'elles respectent les conditions d'éligibilité requises).

GESTION & MUTUALISATION DES CONTRIBUTIONS :

Pour bénéficier à titre personnel du droit à la formation professionnelle continue et ainsi obtenir la prise en charge de leurs stages de formation, les travailleurs indépendants, leurs conjoints (collaborateurs ou associés) et les auto-entrepreneurs doivent verser chaque année une contribution à la formation professionnelle (CFP).

La collecte de la CFP est réalisée par les services des URSSAF ou du RSI, et centralisée par l'ACOSS.

Les fonds issus de la collecte, sont ensuite reversés aux FAF, qui en assurent la gestion et l'utilisation au titre des missions qui leur sont confiées, pour le financement des actions de formation de leurs ressortissants.

DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION

Par son dispositif d'accompagnement et de financement des actions de formation pour les travailleurs indépendants non-salariés des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services, l'AGEFICE participe au développement de la formation des Dirigeants d'entreprise.

Ce développement passe :

- Par une intensification des actions de communication réalisées pour informer plus largement les publics de l'existence de possibilités de financement de leurs actions de formation,
- Par des actions ciblées vers les publics les plus fragiles ou les plus nécessiteux en terme de formation,
- Par une pédagogie visant à changer la perception de l'action de formation trop répandue chez les dirigeants, qui considèrent, encore aujourd'hui, que le fait de se former révèle un constat d'échec, qu'il s'agit d'un aveu d'incompétence, que le temps consacré à sa formation est à perte.

Eux-mêmes entrepreneurs, les Administrateurs de l'AGEFICE pensent qu'il faut appréhender l'action de formation comme une action d'anticipation, qui permet justement d'éviter un éventuel échec, que le temps consacré à l'action de formation doit être considéré comme un investissement et non une dépense et qu'il ne faut pas l'appréhender comme un outil « curatif » mais comme un outil de prévention, de sécurisation et de développement.

Pour l'exercice de ses missions, l'AGEFICE inscrit ses interventions dans un cadre réglementaire et statutaire, sous l'autorité de son Conseil d'Administration qui assure la bonne gestion des activités de l'association, mais également l'actualisation annuelle des différents critères de prises en charge et plafonds financiers du dispositif de l'AGEFICE.

“ Le Fonds d'Assurance Formation AGEFICE exerce ses missions conformément aux dispositions légales et en application de son habilitation (voir arrêté du 17 mars 1993 portant habilitation de l'AGEFICE, JORF du 25 mars 1993).

FINANCEMENT DE LA FORMATION DES RESSORTISSANTS

En contrepartie de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP), à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation.

Pour le financement de leur formation, et de celle éventuellement de leur conjoint-collaborateur, les travailleurs indépendants dépendent d'un fonds d'assurance formation (FAF), déterminé en fonction de la nature de leur activité.

L'Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE) est l'un de ces fonds d'assurance formation (FAF) et assure le financement de la formation des commerçants et dirigeants non-salariés du Commerce, de l'Industrie et des Services, ainsi que celle des conjoints-collaborateurs.

Afin de garantir l'adéquation des ressources et des besoins en formation, L'AGEFICE place au rang de ses priorités :

- De définir le besoin en formation des Chefs d'entreprise,
- De s'assurer de la mise à disposition des ressources permettant de répondre à ce besoin,
- De permettre, par l'intermédiaire de ses critères de prises en charge et actions spécifiques, un accès équitable à ces ressources pour toutes les catégories de ses bénéficiaires,
- De conserver un dispositif et une organisation de qualité permettant de le faire dans des délais contenus.

TRANSPARENCE, CRITERES ET PROCEDURES

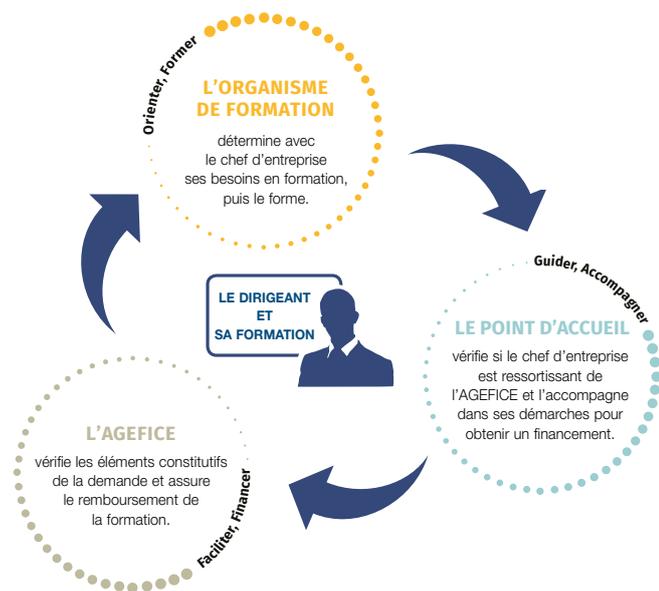
Pour exercer leur droit à la formation, les travailleurs indépendants doivent s'adresser à l'organisme collecteur de leur contribution. C'est ce dernier qui fixe les priorités, les critères et conditions de prise en charge des frais pédagogiques et des éventuels frais annexes.

Sur la base des enquêtes menées auprès de ses ressortissants et des travaux dirigés par les diverses commissions, le Conseil d'Administration révisé annuellement les critères pédagogiques et financiers applicables aux demandes de financement d'actions de formation.

Il définit et liste les actions susceptibles de faire l'objet d'une aide à la prise en charge et celles qui peuvent être financées sous condition.

Il actualise les critères et plafonds de financement selon les actions et les publics auxquels elles s'adressent.

Il détaille les conditions d'accès, les procédures ainsi que les documents ou justificatifs à produire à chaque étape clef, du dépôt de la demande au paiement effectif des sommes accordées.



Ces informations font l'objet d'une diffusion spécifique auprès des collaborateurs, partenaires, organismes de formation en lien avec l'AGEFICE, professionnels du conseil, ressortissants abonnés. Ils sont publiés sur les différents supports de communication proposés par le Fonds : Brochures, Fiches, Infolettres, Sites Internet, Magazine trimestriel...

ETUDES, ÉVALUATION ET STATISTIQUES

Sous l'impulsion de son Président ainsi que de son Conseil de Perfectionnement, chargé de préparer les travaux du Conseil d'Administration, l'AGEFICE procède régulièrement à :

- Des enquêtes et sondages,
- Des statistiques d'activité et tableaux de bord,
- Des rapports de suivi d'activité.

Les enquêtes :

Elles servent avant tout à cerner et définir le besoin en formation des Chefs d'entreprise.

Elles viennent ainsi compléter les informations remontées par les Points d'Accueil ainsi que les connaissances issues des présentations à son Conseil d'Administration.

Parallèlement à ces enquêtes, des consultations ponctuelles dans le cadre de la Commission d'amélioration qualitative des formations peuvent être conduites.

Statistiques d'activité & Tableaux de bord :

Mensuellement, des statistiques d'activité faisant notamment apparaître le nombre de demandes de financement d'actions de formation reçues ainsi que le nombre de remboursements effectués sont transmis aux Points d'Accueil de l'AGEFICE.

Ces statistiques, complétées par des tableaux de bord, permettent au Conseil d'Administration de l'AGEFICE un suivi rigoureux de l'activité de l'Association et de la pertinence des actions menées.

Rapports de suivi d'activité :

Chaque année, et conformément à la réglementation, l'AGEFICE produit et adresse à la DGEFP ses comptes annuels, accompagné du rapport de gestion et de l'état statistique et financier certifiés par le commissaire aux comptes. Lorsque celui-ci est finalisé, elle communique également son rapport d'activité à la Direction Générale des Entreprises (DGE) : c'est l'objet du présent document.

Si la vocation première de l'AGEFICE est de permettre l'accès au financement pour le plus grand nombre, l'une de ses priorités reste d'être un acteur majeur de la formation professionnelle des dirigeants non-salariés. Concrètement l'AGEFICE agit à plusieurs niveaux :

- Comprendre les raisons qui affectent l'accès des dirigeants à la formation professionnelle,
- Y remédier grâce à la levée des freins identifiés,
- Intensifier son dispositif d'information et d'accompagnement de ses ressortissants.

C'est la raison pour laquelle les différents projets initiés par la nouvelle présidence et la nouvelle direction depuis maintenant deux ans vont être reconduits et complétés par un panel d'actions, avant tout pragmatiques.

L'AGEFICE est un bel outil, au service des chefs d'entreprise.

Dans un contexte toujours plus difficile et concurrentiel, nous avons la volonté de participer à la réussite de nos ressortissants.

COMMUNICATION ET INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

La communication et l'information des bénéficiaires sont assurées par différents canaux :

- Le site internet de l'AGEFICE;
- La lettre d'information,
- Les publications et salons.

Le Site Internet de l'AGEFICE :

Dans sa version actualisée, le site internet de l'AGEFICE se veut informatif et animé.

Ainsi, il s'articule autour de deux notions complémentaires :

- La mise en ligne d'informations exhaustives sur l'AGEFICE, et notamment sur ses critères ainsi que ses procédures de prises en charge,
- L'actualisation régulière des perspectives et actions de l'AGEFICE ainsi que des événements clefs liés au fonctionnement du dispositif.

La lettre d'information :

Périodiquement, l'AGEFICE adresse à ses Points d'Accueil ainsi qu'à ses ressortissants des lettres d'information relatives à l'activité de l'AGEFICE ainsi qu'à l'actualité de ses dispositifs de financement de la formation professionnelle.

Les publications & salons :

Lors d'événements particuliers ou de campagnes d'information ciblées, l'AGEFICE procède à des insertions dans les publications professionnelles.

L'AGEFICE participe aussi ponctuellement à certains salons, occasion de rencontrer directement ses ressortissants.

A woman with long, wavy brown hair and black-rimmed glasses is smiling warmly at the camera. She is wearing a light blue, vertically striped button-down shirt. The background is a bright, out-of-focus indoor setting. A large, dark blue triangular graphic element is positioned on the left side of the image, containing white text.

...UNE SOLIDE
RÉPONSE AUX
BESOINS EXPRIMÉS

LA FORCE D'UN RÉSEAU DÉDIÉ,

Pour accompagner les dirigeants dans leurs démarches, l'AGEFICE assure une présence locale, au plus près des chefs d'entreprise, au travers de ses relais locaux baptisés « Points d'Accueil ».

Ces Points d'Accueil sont présents sur la quasi-totalité du territoire national et ont pour rôle d'accueillir, d'informer et d'accompagner nos ressortissants dans la constitution de leur demande de financement. Ils jouent un rôle essentiel dans notre dispositif, notamment en offrant un service de proximité aux dirigeants et par les remontées de terrain qu'ils peuvent nous relayer.

Les personnels des Points d'Accueil bénéficient de l'accompagnement de conseillers salariés de l'AGEFICE et sont régulièrement informés et formés par nos services, pour permettre une réponse adaptée et professionnelle aux situations rencontrées.

“ En 2015, 230 Points d'Accueil constituent le réseau de l'AGEFICE (liste accessible sur le site www.agefice.fr)

L'EFFICACITÉ D'UNE ÉQUIPE SALARIÉE,

En relais des Points d'Accueil, l'AGEFICE s'appuie sur une équipe de 16 conseillers/gestionnaires de dossiers, répartis par secteurs géographiques.

La parfaite connaissance des spécificités liées à notre activité et la polyvalence de ces conseillers/gestionnaires de dossiers permet à l'AGEFICE de maîtriser ses délais de traitement, dans la stricte application des procédures de contrôles et du cloisonnement des tâches qu'elle se doit de respecter.

“ En 2015, 3.500 demandes de financement et autant de demandes de remboursement ont été traitées en moyenne par chacun des conseillers de l'AGEFICE

De par son organisation, l'AGEFICE est ainsi en mesure d'assurer tout à la fois, un service de proximité au travers de ses Points d'Accueil qui ont une parfaite connaissance de leurs territoires et des environnements économiques locaux et un service de haute technicité au travers des procédures de traitement et de contrôles mises en œuvre par les équipes du siège.

“ En 2015, l'AGEFICE a procédé au renforcement de ces équipes par le recrutement de conseillers/gestionnaires de dossiers et a poursuivi sa réorganisation interne par la désignation d'une Responsable d'Exploitation.

UNE RÉPONSE ADAPTÉE AU PLUS GRAND NOMBRE

Pour mener à bien ses missions, l'AGEFICE réunit différentes commissions en charge d'élaborer des recommandations sur des sujets variés et nombreux (critères de prise en charge, plafonds financiers, simplification des procédures, conciliations, etc.). Toutes les recommandations sont soumises à l'appréciation des membres du Conseil d'Administration et les décisions validées par des représentants des organisations patronales et consulaires.

DES CRITÈRES PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS ACTUALISÉS

Au-delà des travaux conduits par ses organes décisionnels, l'AGEFICE procède annuellement à la consultation de ses ressortissants ainsi que des syndicats et fédérations professionnelles les plus représentatifs.

Tous ces éléments concourent au processus décisionnel et garantissent une réponse adaptée aux besoins exprimés par le plus grand nombre.

L'AGEFICE finançait ainsi en 2015 :

- Les formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue,
- Les formations « obligatoires » légalement imposées pour l'exercice de l'activité professionnelle,
- Les formations métiers ou transversales professionnalisantes en rapport avec l'activité de l'entreprise.

Parmi lesquelles :

- Les formations « longue durée », de validation des acquis de l'expérience, bilans de compétences, formations de conversion, aides à la création/reprises d'entreprises, etc.,
- Les formations à distance.

Auxquelles s'ajoutent les formations du dispositif spécifique « MALLETTTE DU DIRIGEANT » (détails de l'opération en page 19).

“ En 2015, en application de ces critères, les financements pouvaient aller, sous conditions, jusqu'à 5.000 €



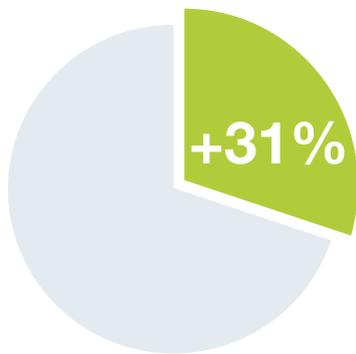
CHIFFRES CLÉS 2015

53 774

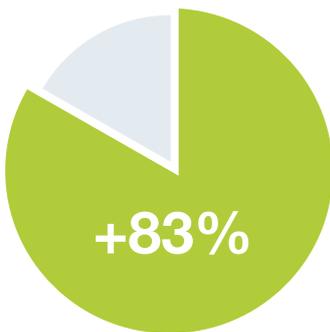
actions de formation ont fait l'objet d'une décision de prise en charge au cours de l'exercice, soit **+26%** depuis 2012.

Progressions depuis 2012

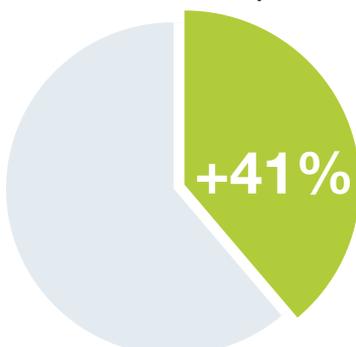
Stagiaires financés (45 338)



Coûts pédagogiques (41,5 M€)

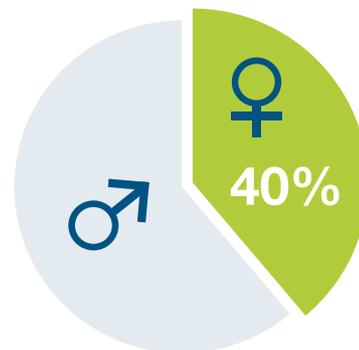


Nombre d'heures d'action de formation financées (1 667 230)



Les chiffres 2015

Part des femmes présentes dans les stagiaires financés



Une part maintenue de **25%** de formations obligatoires à l'exercice de l'activité financées.

20% des stagiaires financés sont dispensés ou viennent de créer leur activité.

3% des stagiaires financés sont des conjoints collaborateurs.



L'âge moyen des demandeurs est de **45 ans**.

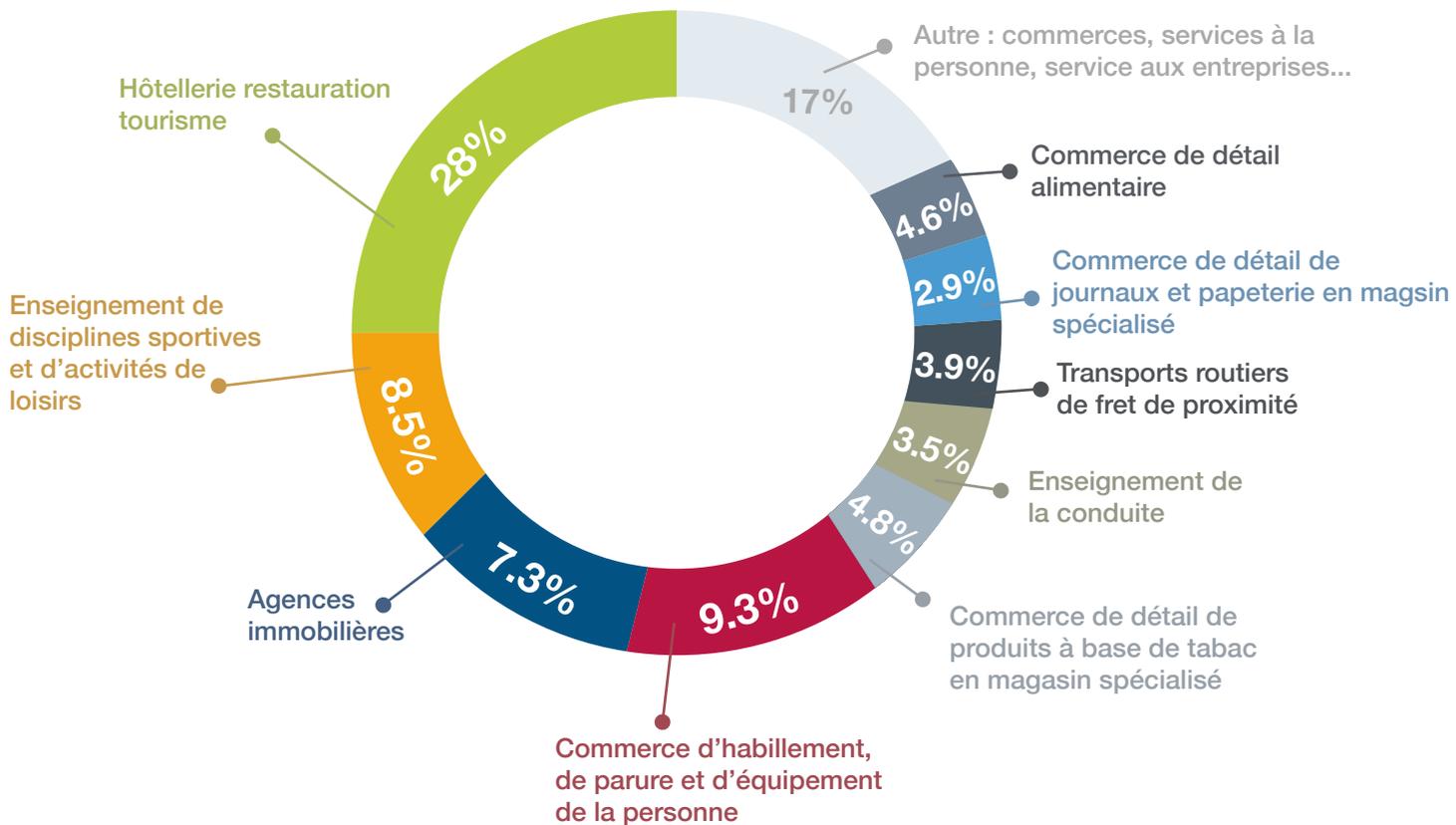


CHIFFRES CLÉS 2015

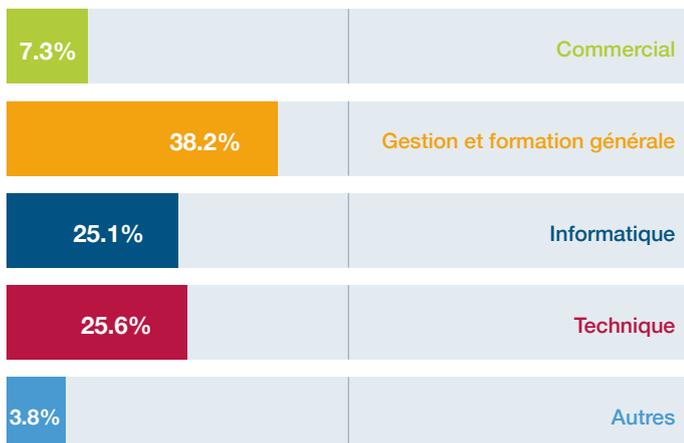


Financement moyen de **770€**

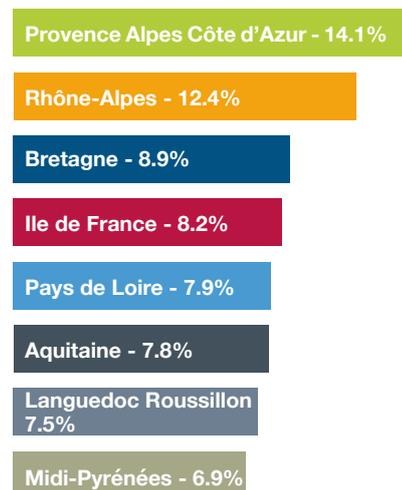
Principaux secteurs professionnels et activités financées :

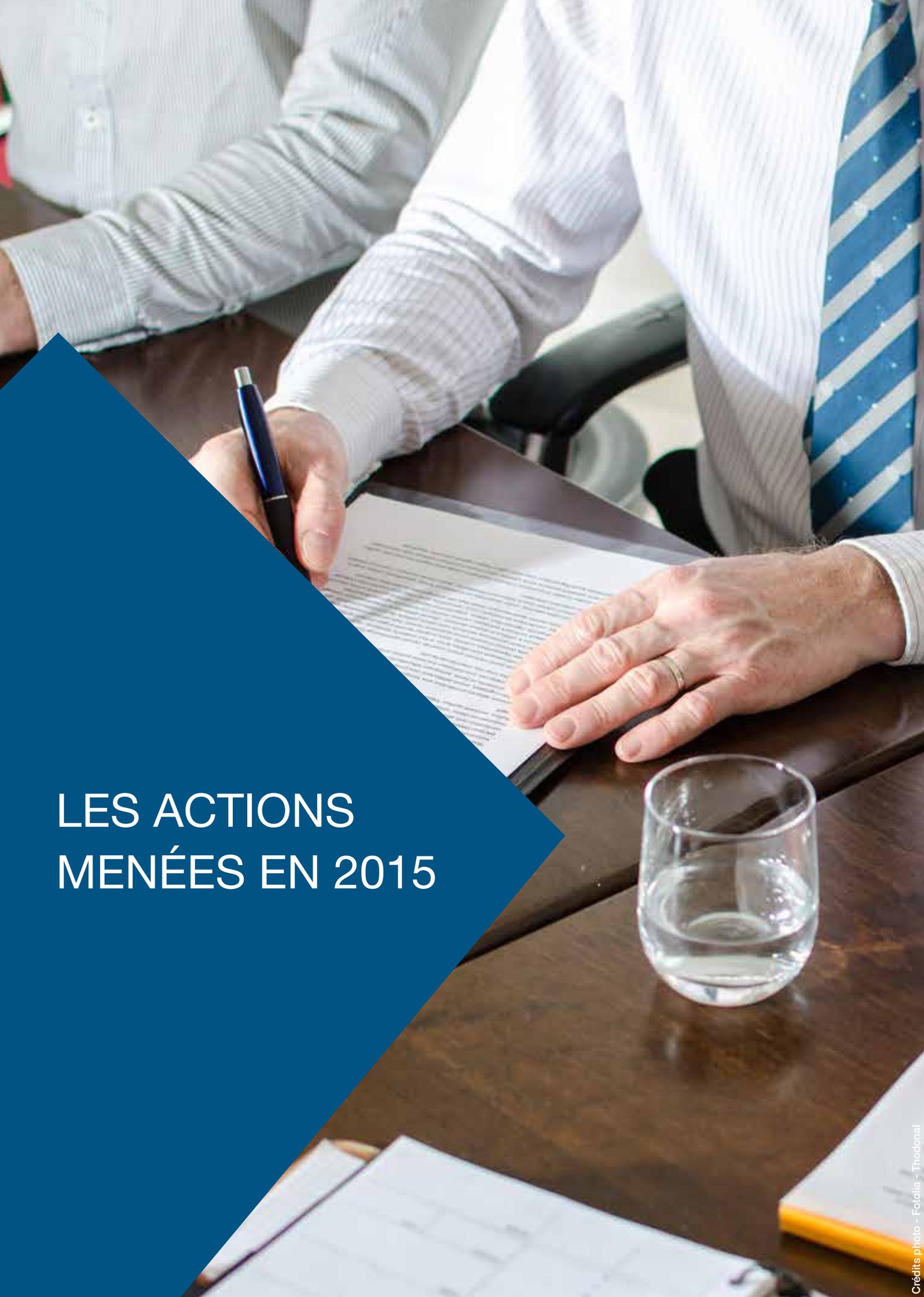


Domaines de formations :



Régions les plus représentées :



A photograph of a business meeting. A person in a white shirt and blue striped tie is signing a document on a dark wooden table. Another person's hand is visible on the table. A glass of water is on the table. A blue diagonal graphic is overlaid on the left side of the image.

LES ACTIONS MENÉES EN 2015



DES BESOINS EN FORMATION QUI ÉVOLUENT

La formation professionnelle a connu, au cours des dernières années, de nombreuses évolutions. Celles-ci ont profondément remanié et réorganisé les attentes autant que les pratiques dans les secteurs concernés : réponse aux besoins qu'avaient les entreprises de maintenir les niveaux de compétences de leurs collaborateurs d'abord, puis émergence du droit à la formation pour tous. Le droit de se former se pense désormais en droit individuel, tout au long de la vie avec pour chacun, l'opportunité d'acquérir des connaissances, de les maintenir, de progresser ou de changer de voie. La formation professionnelle est aujourd'hui un outil de promotion sociale et un outil de performance économique pour qui veut « rester dans le coup », être compétitif, s'adapter ou innover. C'est vrai pour les personnes salariées, c'est également vrai pour les travailleurs indépendants.

Les dirigeants d'entreprise expriment de nouveaux besoins. Ils souhaitent suivre des actions de formation adaptées à leurs contraintes (modules de formation plus courts, organisés à proximité de leur entreprise, conjuguant présentiel et distanciel). Ils réclament également des actions plus ciblées qui répondent à leurs propres problématiques professionnelles (individualisation des besoins), souhaitent des actions aux applications immédiatement plus concrètes, qui ne fassent pas que pallier la nécessaire obsolescence des compétences, mais qui s'inscrivent aussi dans une vision pratique, pragmatique et dynamique de la gestion quotidienne de leurs entreprises. Les dirigeants, de plus en plus, s'écartent des formations établies pour le plus grand nombre dont ils jugent la valeur ajoutée potentiellement moins intéressante et moins adaptée.



Crédits photo - Dreamstime

“ La formation professionnelle est aujourd'hui un outil de promotion sociale et un outil de performance économique pour qui veut « rester dans le coup » ”

DES ORGANISMES QUI DOIVENT SE PROFESSIONNALISER

Alors que de manière concomitante, de nombreux salariés et indépendants ont accédé au marché de la formation professionnelle en créant leur organisme, par le biais de l'auto-entrepreneuriat ou du micro-entrepreneuriat, le constat est assez clair :

Si ces organismes peuvent offrir une souplesse en termes d'organisation, d'innovation et de réponses aux besoins en formation exprimés, ces professionnels souffrent parfois d'une méconnaissance de la réglementation et de leurs obligations en tant qu'organismes de formation qui peuvent se révéler préjudiciables à leur pérennité.

L'AGEFICE constate une évolution importante au sein des structures en possession d'un numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (83.000 en 2015) qui font face à des demandes de formation toujours plus importantes et à un niveau d'exigence croissant de la part de nos bénéficiaires.

DES FREINS QUI RESTENT MARQUÉS

Les remontées de terrain qui alimentent nos travaux vont toutes dans le même sens et nous encouragent à poursuivre nos actions ; le but de l'AGEFICE restant de lever progressivement les freins à l'accès de la formation professionnelle, d'assurer la lisibilité de l'offre de formation, d'améliorer l'identification des rôles de chacun pour garantir un niveau de prestations et de satisfaction maximums, et ce, dans le respect du cadre et des missions qui sont les nôtres.

Les dirigeants d'entreprise sont invariablement confrontés à tout ou partie des nombreuses problématiques qui jalonnent leur parcours personnel d'accès à la formation :

- Ces problématiques concernent en premier lieu la perception qu'ils ont eux-mêmes de leurs propres besoins en formation. Le fait de se former a longtemps été perçu comme relevant d'un constat d'échec ou d'un aveu d'incompétence, comme si le temps consacré à leur formation était du temps « perdu ». La formation est un investissement, qui comme tout investissement, doit permettre aux dirigeants de pérenniser ou de voir prospérer leurs activités et leurs entreprises.

- Elles concernent également la capacité des chefs d'entreprise à identifier leurs atouts, comme leurs faiblesses et à être en mesure de déterminer leurs stratégies et ainsi, leurs besoins en formation nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

- La diversité des acteurs locaux et l'état du marché de la formation les confrontent encore à de nouveaux écueils.

Il n'est pas toujours facile de savoir auprès de quel organisme de formation ils peuvent s'adresser, d'apprécier lequel sera le plus à même de répondre à leurs besoins, d'établir un plan de formation et de convenir d'un calendrier adapté à leurs contraintes.

- La complexité des démarches et parfois, de la réglementation, peuvent constituer de nouveaux obstacles. Les dirigeants ne connaissent pas toujours les solutions d'accompagnement possibles, ne sont pas nécessairement informés des dispositifs d'aides au financement qui existent pour les formations qu'ils envisagent ni des possibilités d'accès à des démarches simplifiées pour le financement de leur projet, dès lors qu'ils y sont éligibles.

Aux côtés de l'AGEFICE, les organismes de formation, les organismes collecteurs, les financeurs et leurs tutelles sont autant d'interlocuteurs qui sont au cœur du processus et œuvrent pour accompagner l'évolution des besoins et le renouvellement des pratiques en matière de formation professionnelle des travailleurs indépendants.

UNE RÉGLEMENTATION PLUS PRÉSENTE

En l'état, une part importante des demandes de financement reçues de nos ressortissants concernent des actions destinées à répondre à des obligations légales liées à l'exercice de l'activité professionnelle de ces derniers.

Ces formations rendues obligatoires par la réglementation concernent de nombreux secteurs professionnels et ont trait à des questions de sécurité, d'hygiène, de nécessaire actualisation des connaissances dans certaines branches. S'il est souhaitable d'encadrer l'exercice des activités professionnelles concernées et s'il relève des missions de l'AGEFICE d'accompagner le financement de ces actions « obligatoires », il devient de plus en plus essentiel de préserver également aux dirigeants d'entreprise la possibilité de déterminer et de choisir les formations dont ils ont besoin pour assurer leur compétitivité et la survie de leurs entreprises.

“ Le but de l'AGEFICE restant de lever progressivement les freins à l'accès de la formation professionnelle



LES RÉPONSES PROPOSÉES

La connaissance de notre environnement et les travaux réalisés pour anticiper les évolutions de notre cadre d'intervention ont conduit l'AGEFICE à initier les différents projets dans lesquels nous nous sommes engagés au cours des dernières années, et ce afin de toujours mieux :

- Informer sur notre dispositif au travers de nos supports de communication, de nos publications, de nos sites internet (www.agefice.fr) et de nos relais locaux,
- Accompagner les demandeurs au travers de notre réseau national de Points d'Accueil (230 antennes locales) formés à nos critères et procédures,
- Valider annuellement des critères de financement et des plafonds financiers adaptés aux besoins exprimés par les dirigeants d'entreprise,
- Favoriser la mise en place de procédures simplifiées d'instruction des demandes, en concertation et collaboration avec nos partenaires et tutelles.

L'AGEFICE poursuit ses actions, qui visent à permettre l'accès au financement de la formation du plus grand nombre, de manière simple, en répondant à nos obligations de transparence et de bonne gestion des fonds qui nous sont confiés.

Les actions menées par l'AGEFICE au cours de l'année 2015 ont concerné l'ensemble de nos missions de Fonds d'Assurance Formation.

Mieux identifier les ressortissants et répondre à leurs besoins en formation

Dans le cadre de ses missions, le Conseil d'Administration de l'AGEFICE révisé, au moins une fois par an, les critères pédagogiques et financiers applicables pour les demandes de financement d'actions de formation formulées par ses ressortissants. Pour que la révision de ces critères soit pertinente, le Conseil s'appuie sur les travaux réalisés en commissions et sur les recommandations formulées. Il se fonde également sur le résultat des enquêtes réalisées annuellement auprès de ressortissants et sur les sondages effectués auprès de ses Points d'Accueil. Pour mieux identifier ses ressortissants, l'AGEFICE a également poursuivi en 2015, ses échanges avec les services de collecte (ACOSS, RSI, URSSAF) visant à obtenir de ces derniers, les éléments de recensement et les données statistiques qui lui restent manquants. Ce dialogue se prolonge au premier trimestre de l'année 2016.

Mieux informer les bénéficiaires

Afin de toujours mieux informer les bénéficiaires de ses critères pédagogiques et financiers, l'AGEFICE a mené une importante campagne de communication, visant tant les bénéficiaires directs, que leurs prestataires de conseil. Ainsi, l'AGEFICE a procédé, au cours de l'année de 2015 à la refonte de l'ensemble de ses supports de communication.

Cette refonte s'est articulée autour de la volonté de proposer une information claire et synthétique :

- Des principes généraux de fonctionnement de l'AGEFICE et de ses missions,
- Des critères pédagogiques (publics et formations éligibles, procédures de dépôt des demandes, documents et justificatifs à fournir, etc.),
- Des critères financiers (plafonds de prises en charge, etc.).

Pour être accessible au plus grand nombre, cette information est proposée en impression ou en supports numérisés.

“ En 2015, ce sont plus de 100.000 supports (imprimés ou au format numérique) qui ont été diffusés auprès des dirigeants d'entreprise

En parallèle, l'AGEFICE a également procédé à la refonte de son site internet www.agefice.fr pour un accès simplifié à l'information pour les dirigeants d'entreprise au travers d'un site aéré, fonctionnel et adapté aux mobiles et tablettes pour une consultation nomade.

Communiquer auprès des prescripteurs

En complément de cette information destinée aux Chefs d'entreprise, l'AGEFICE a mené deux opérations de communication complémentaires spécifiquement dédiées :

- Aux organismes de formation : par l'envoi d'un mailing adressé à près de 36.000 organismes de formation identifiés,
- Aux cabinets comptables, experts-comptables et de conseils : par le partenariat avec le groupe «Les Echos» et la publication du fascicule trimestrielle «AGEFICE» infos diffusé auprès de 15.000 cabinets.

Ces opérations sont relayées par un site internet spécifiquement dédié aux organismes de formation <http://of.communication-agefice.fr>



Crédits photo - Dreamstime

Renforcer et Professionnaliser le réseau dédié de l'AGEFICE

Au cours de l'année 2015, l'AGEFICE s'est engagée dans une vaste opération de professionnalisation de ses Points d'Accueil en proposant à ses interlocuteurs présents sur le terrain une réponse spécifique et adaptée à leurs besoins par :

- La mise en place de session de formation pour les collaborateurs nouvellement nommés,
- La conduite de réunions d'échanges autour de bonnes pratiques ou de procédures spécifiques,
- Le renfort du lien entre interlocuteurs des Points d'Accueil et conseillers/gestionnaires de dossiers,
- La mise à disposition d'outils adaptés aux missions des Points d'Accueil.

Réinterroger les actions de contrôles et promouvoir la qualité des actions financées

Au regard des recommandations des différents documents qui ont pu être publiés sur le sujet (par l'IGAS et la DGEFP notamment) l'AGEFICE s'inscrit dans une démarche prospective et dynamique. Cette démarche se veut autant quantitative que qualitative :

Réinterroger et renforcer les actions de contrôles :

Rappelées lors d'un récent rapport publié par l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), les « bonnes pratiques » en matière de sécurisation des procédures et de contrôle des actions de formation ont été réinterrogées par les services de l'AGEFICE, notamment en regard des réflexions menées concernant particulièrement la simplification des démarches ou une éventuelle généralisation du principe de délégation de paiement.

Dans ce domaine, L'AGEFICE, a pu constater l'efficacité des procédures mises en place et leur pertinence en comparaison des préconisations suggérées dans ce rapport.

Quelques pistes d'amélioration ont cependant été identifiées et intégrées dans les travaux visant à l'amélioration des pratiques au sein de l'AGEFICE.

Evaluer et promouvoir la qualité des actions financées :

Au cœur de l'actualité au cours de l'année 2015, les critères posés par le décret qualité (décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.) ont, aux dires de la DGEFP « pour vocation d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, d'inciter les prestataires de formation à donner davantage d'informations utiles aux financeurs et aux bénéficiaires, .../... et d'accroître la capacité de l'offre de formation à s'adapter aux besoins du public à former ».

L'AGEFICE a anticipé ces réflexions et besoins depuis maintenant trois ans, dans le cadre notamment, de ses actions novatrices telles que l'opération « Mallette du Dirigeant ».

Au-delà des habituels documents justificatifs qui autorisent son intervention (convention de formation, programme de formation, justificatifs de paiement et de suivi de l'action, etc.), l'AGEFICE a articulé cette opération autour d'un processus strict de sélection et d'appréciation des organismes de formation retenus.

En amont, ce processus, qui s'appuie sur un appel à propositions actualisé et renouvelé annuellement, permet d'apprécier :

- La précision du contenu des formations,
- L'identification de leurs objectifs,
- L'appréciation de leurs méthodologies,
- L'exigence concernant l'accompagnement personnalisé et du suivi des formés,
- L'information relative à l'équipement pédagogique mis à disposition des stagiaires,
- L'évaluation de la valeur ajoutée des actions de formation proposées,
- Les conditions relatives à l'expérience et la qualification de l'organisme et de ses formateurs sur les domaines de formation proposés,
- La maîtrise, le discernement et la cohérence concernant les coûts de formation proposés.

En aval, il s'appuie sur une interrogation de la satisfaction des formés ainsi que sur l'appréciation de la valeur ajoutée de la formation, qui, conditionnent la reconduction de l'éligibilité d'un organisme de formation à proposer des actions qui s'inscrivent dans cette opération.

L'AGEFICE est ainsi en mesure, annuellement, de référencer des organismes de formation sur des actions définies, qui répondent aux besoins des dirigeants, dispensées dans des conditions d'apprentissage adaptées et qui bénéficient de conditions de financement spécifiquement étudiées.



Promouvoir les actions innovantes

La formation est pourtant primordiale pour assurer la pérennité et le développement de son activité. Encore faut-il identifier ses besoins et les possibilités de formation existantes... Désireuse d'accompagner au mieux les dirigeants dans cette tâche, l'AGEFICE leur propose depuis 2014 une action intitulée « Mallette du dirigeant ». Cette Mallette s'adresse à tous les ressortissants de l'AGEFICE et vise en particulier les dirigeants de jeunes entreprises ou confrontés à la mutation économique actuelle.

L'objectif visé par la Mallette

Il s'agit de permettre aux dirigeants de se former sur des thèmes sélectionnés par l'AGEFICE en fonction des besoins qui ont été identifiés comme étant prioritaires. Les formations sont assurées par des organismes sélectionnés pour leur sérieux, leurs compétences mais aussi leur couverture géographique de façon à ce que l'ensemble des régions soit pourvu. L'AGEFICE liste et définit le programme de formation, l'organisme choisi doit ensuite en respecter le contenu.

Les atouts pour les dirigeants

Tout d'abord, contrairement au système habituel selon lequel le dirigeant finance sa formation avant de se faire rembourser, il peut demander, dans le cadre de l'opération « Mallette du dirigeant », à bénéficier d'une délégation de paiement : l'AGEFICE règle alors directement l'organisme de formation.

Autre point positif : la Mallette ne s'impute pas sur l'enveloppe budgétaire annuelle du chef d'entreprise qui cumule donc, s'il le souhaite, les financements issus du dispositif habituel de l'AGEFICE et ceux de la Mallette.

Enfin, les formations de l'opération « Mallette du dirigeant » ont été choisies pour leur compatibilité avec l'exercice d'une activité professionnelle. Elles sont courtes (1 à 2 jours maximum), souples (des possibilités de formation en ligne existent en complément des formations en présentiel) et tiennent compte des contraintes de disponibilité (formations organisées à proximité) des dirigeants.



En 2015, le nombre de Mallettes du Dirigeant enregistrées a été multiplié par 5 (3.000 demandes)

Les axes de formation

En 2015, deux thématiques étaient proposées. Pour chacune des deux thématiques, le dirigeant pouvait choisir entre 1, 2 ou 3 modules, pour un total de 3 jours maximum par thématique.

Comptabilité - Analyse financière Interprétation de tableaux de bord

Dans cette thématique, sont abordés :

- L'analyse d'un bilan sur 1 jour (savoir le lire, l'interpréter, calculer son seuil de rentabilité...),
- La gestion de la trésorerie sur 1 jour (mettre en place son budget de trésorerie, savoir détecter les zones de difficultés...),
- La mise en place de tableaux de bord sur 1 jour (savoir utiliser Excel pour mieux suivre son activité et définir ses axes de rentabilité).

Nouvelles technologies et compétences numériques

Cette thématique comprend :

- Un socle commun de compétences sur 1 jour (rechercher sur Internet, utiliser efficacement sa messagerie électronique...),
- La gestion de sa communication sur Internet sur 1 jour (envisager la création et la publication d'un site Internet vitrine ou de vente en ligne, les différents types de contenu, actualiser et animer son site),
- Le référencement Internet et l'e-réputation sur 2 jours (connaître les bonnes pratiques de référencement naturel, les techniques de référencement payant, Google...),
- Les réseaux sociaux sur 1 jour (créer et valoriser son profil, bonnes pratiques et utilisation contrôlée...),
- L'OpenSource sur 1 jour (les différents types de licence, intérêts et risques d'adoption de solutions et outils OpenSource...).

L'opération «Mallette du Dirigeant» a été reconduite en 2016, enrichie de 2 thématiques supplémentaires pour le Marketing et la Communication, ainsi que pour le Management et la Gestion des ressources humaines.



Les chantiers à poursuivre ou à initier au cours de l'année 2016 sont nombreux.

OPÉRATION «MALLETTE DU DIRIGEANT»

Ils concernent bien évidemment les actions de l'opération « Mallette du Dirigeant », qui sont désormais mieux connues de nos ressortissants et répondent à un vrai besoin de formation, notamment pour les publics les plus fragiles : nouveaux créateurs, jeunes entrepreneurs, conjoints collaborateurs ou associés, entreprises qui rencontrent des difficultés économiques etc...

LES ACTIONS ENTREPRISES

Ils concernent aussi les actions entreprises par l'AGEFICE pour s'assurer de la qualité des actions de formation qu'elle finance. La mise en place, en routine, des éléments d'évaluation de la qualité des organismes de formation est exigeante et nécessitera incontestablement des ajustements. Elle n'est cependant qu'une étape dans l'évolution actuelle du marché de la formation professionnelle et de ce que cette évolution implique pour les différents acteurs du secteur. Les travaux conduits par l'AGEFICE au cours de l'année 2015 ont permis d'interroger les procédures internes, les contrôles réalisés au cours des différentes étapes de prise en charge et de traitement des dossiers de demandes de financement et de faire le point sur les aspects qui pourraient encore être améliorés.

L'expérience dont bénéficie l'AGEFICE dans ces domaines, notamment grâce aux actions menées au travers de l'opération « Mallette du Dirigeant », lui permet d'avoir un bon aperçu de ce qui fonctionne et une idée précise du chemin qui reste à parcourir pour réussir à se doter d'outils et de méthodes qui lui permettent à la fois de formaliser les critères de compétence attendus de la part des organismes de formation et les critères de qualité des actions de formations financées, mais aussi de référencer les organismes et actions qui répondent à ses critères et de rendre cette information disponible. La poursuite des travaux en ce sens fait partie des projets à continuer au cours de l'année 2016.

MODERNISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La modernisation de la formation professionnelle et les nouvelles missions qui sont confiées aux organismes financeurs sont également au cœur des réflexions menées au sein de l'AGEFICE.

L'AGEFICE conduit d'ores et déjà des travaux sur les méthodes à élaborer et les moyens à mobiliser pour mieux informer ses ressortissants, accompagner leur évolution professionnelle ainsi que leurs montées en compétences, alléger les démarches d'accès aux dispositifs de financement.

L'AGEFICE veille à se tenir informée des initiatives des organismes de formation qui tendent à mieux structurer leurs offres et encourage, voire accompagne leurs démarches d'engagement vers davantage de qualité ou en vue de certification.

L'AGEFICE travaille aussi activement à intensifier la formation de ses personnels et des personnels qui accueillent au quotidien les dirigeants en recherche de solutions ou de financement pour leurs actions de formation dans le souci de toujours améliorer la qualité du service rendu, développer le dialogue et les liens qu'elle entretient avec les représentants des branches professionnelles et les métiers qu'exercent ses bénéficiaires.

Le maintien et l'actualisation des compétences en interne comme au sein de son réseau sont indispensables. Ils le sont d'autant plus que nous savons déjà que d'autres projets s'annoncent qui nécessiteront des investissements importants mais aussi une capacité de travail et d'adaptation essentiels à la réussite de ces projets. C'est ainsi que l'AGEFICE a d'ores et déjà initié au cours de l'année 2015, des travaux de recherche et de synthèse relatifs à une éventuelle harmonisation des dispositions du Compte Personnel de Formation au profit des Travailleurs non-salariés. Là encore, et au regard de l'actualité, cette thématique fera nécessairement l'objet de nouvelles réunions et du programme à venir.

Un vaste et beau chantier, qui doit permettre au cours des mois et années à venir de s'adapter aux mutations et nouvelles exigences du marché, au premier rang desquelles, la réponse aux besoins des dirigeants d'entreprise et la satisfaction des bénéficiaires des actions de formations suivies et financées restent notre priorité.





ASSOCIATION DE GESTION DU
FINANCEMENT DE LA FORMATION DES
CHEFS D'ENTREPRISES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

AGEFICE

16, Avenue de Friedland
75 008 Paris

Tel : 01.44.69.80.10

Fax : 01.42.93.00.18

www.agefice.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS
COMMERCE - INDUSTRIES - SERVICES